

24 nov 2006 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 24 novembre 2006](#)

Allocations familiales pour indépendants

Augmentation du montant de base de l'allocation ordinaire en faveur des indépendants

Augmentation du montant de base de l'allocation ordinaire en faveur des indépendants

Sur proposition de Mme Sabine Laruelle, Ministre des Classes moyennes, et de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant augmentation de l'allocation familiale du premier enfant dans le régime des prestations familiales en faveur des travailleurs indépendants. Le montant mensuel de base de l'allocation ordinaire passe de 39,97 euros à 60 euros pour le premier enfant d'un attributaire non pensionné et de 63,39 euros à 83,42 euros pour le premier enfant d'un attributaire pensionné à partir du 1er avril 2007. Le projet est transmis, pour avis, au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture

Avenue de la Toison d'or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 250 03 03

<http://www.sabinelaruelle.be>